

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2021-134

OBJET : Arrêté de circulation route du Vloquier, Bauquay, Commune déléguée de Les Monts d'Aunay

Le Maire de les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande d'arrêté présentée par l'entreprise SITPO pour des travaux route du Vloquier, Bauquay, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, à partir du Jeudi 28 Octobre 2021, pour une durée d'un mois ;

ARRÊTE

Article 1 : Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera fermée route du Vloquier à Bauquay, Commune déléguée de Les Monts d'Aunay, sauf riverains et véhicules de secours.

Article 2 : L'entreprise SITPO est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,
- Les riverains,
- L'entreprise SITPO,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 25 Octobre 2021.

Pour extrait certifié conforme
le Maire délégué, M. Nicolas BARAY

P/O



[Handwritten signature of M. Nicolas BARAY]